

N° 7-4



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU JURA

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS



Juillet 2010

I.S.S.N. 0753 - 4787

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE FRANCHE-COMTE	770
<i>Arrêté n° 2010.114 du 20 juillet 2010 fixant, pour l'année 2010, les tarifs applicables au centre hospitalier de MOREZ pour l'exercice 2010 – n° FINESS de l'entité juridique : 39 0 780153 – n° FINESS de l'établissement CH : 39 0 000057</i>	<i>770</i>
<i>Décision n° 2010.157 du 06 juillet 2010 fixant le forfait global annuel de soins applicable en 2010 au Foyer d'Accueil Médicalisé « Agathe » géré par l'APEI d'Arbois, Salins les Bains, Villers Farlay et sa région - N° FINESS de l'établissement : 390005288770</i>	
<i>Décision n° 2010.158 du 06 juillet 2010 fixant le forfait global annuel de soins applicable en 2010 au Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Haut de Versac » géré par l'association Le Haut de Versac – NAFSEP - N° FINESS de l'établissement : 390785079</i>	<i>770</i>
<i>Décision n° 2010.159 du 6 juillet 2010 fixant le forfait global annuel de soins applicable en 2010 au Foyer d'Accueil Médicalisé « La Ferme du Sillon » géré par « Le Sillon Comtois » Chauv des Crotenay - N° FINESS de l'établissement : 390005379</i>	<i>771</i>
<i>Décision n° 2010.160 du 6 juillet 2010 fixant le forfait global annuel de soins applicable en 2010 au Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) « Le Pin's » géré par l'UGECAM - N° FINESS de l'établissement : 390005759771</i>	
<i>Décision n° 2010.161 du 6 juillet 2010 fixant le forfait global annuel de soins applicable en 2010 au Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) géré par ETAPES - N° FINESS de l'établissement : 390006245.....</i>	<i>771</i>
<i>Décision n° 2010/180 du 21 juillet 2010 instituant les commissions administratives paritaires départementales du Jura.....</i>	<i>772</i>
<i>Arrêté n° 2010.117 du 26 Juillet 2010 fixant, pour l'année 2010, les tarifs applicables à la maison d'enfants à caractère sanitaire "la Beline" à SALINS LES BAINS pour l'exercice 2010 - N° FINESS de l'entité juridique : 21 0 01 0294 - N° FINESS de l'établissement : 39 0 78 0369.....</i>	<i>772</i>
<i>Arrêté n° 2010.118 du 26 Juillet 2010 fixant, pour l'année 2010, les tarifs applicables au centre hospitalier "Louis Pasteur" de DOLE pour l'exercice 2010 - N° FINESS de l'entité juridique : 39 0 78 0609 - N° FINESS de l'établissement CH : 39 0 00 0222 - N° FINESS de l'établissement USLD : 39 0 78 4833.....</i>	<i>772</i>
<i>Arrêté n° 2010.124 du 28 Juillet 2010 fixant, pour l'année 2010, les tarifs applicables au centre hospitalier de SALINS LES BAINS pour l'exercice 2010 - N° FINESS de l'entité juridique : 39 0 78 0179 - N° FINESS de l'établissement CH : 39 0 00 0073773</i>	
DREAL DE FRANCHE-COMTE.....	773
<i>Arrêté du 23 juillet 2010 portant subdélégation de signature.....</i>	<i>773</i>
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES.....	775
<i>Arrêté n° 1036 du 22 juillet 2010 portant délégation de signature à Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du JURA</i>	<i>775</i>
<i>Arrêté modificatif n° 1039 du 22 juillet 2010 : habilitation dans le domaine funéraire</i>	<i>775</i>
DIRECTION DES SERVICES DU CABINET	776
<i>Arrêté n° 2010/1062 du 28 juillet 2010 portant modification de la composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds</i>	<i>776</i>
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES	776
<i>Arrêté préfectoral n° 2010/441 du 15 juillet 2010 portant mise en demeure de M. Palanchon Alain pour la création d'un plan d'eau sans autorisation</i>	<i>776</i>
<i>Arrêté préfectoral n° 2010-468 du 23 juillet 2010 portant approbation de la carte communale de la commune de FAY-EN-MONTAGNE.....</i>	<i>776</i>
<i>Arrêté préfectoral n° 2010/436 du 27 juillet 2010 portant modification de la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA de Valfin sur Valouse.</i>	<i>777</i>
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....	777
<i>Arrêté n° 982 du 15 juillet 2010 relatif à l'attribution de la médaille de Bronze de la jeunesse et des sports.....</i>	<i>777</i>
<i>Arrêté n° 983 du 15 juillet 2010 relatif à l'attribution de la lettre de félicitations récompensant les services rendus à la cause de la jeunesse et des sports.....</i>	<i>779</i>
<i>Arrêté n° 39 2010 0133 CSPP du 29 juillet 2010 portant subdélégation de signature.....</i>	<i>780</i>
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES.....	780
<i>Fiche de déclaration des offres de recrutement par voie du "PACTE", pour le département du Jura.....</i>	<i>780</i>

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE FRANCHE-COMTE

Arrêté n°2010.114 du 20 juillet 2010 fixant, pour l'année 2010, les tarifs applicables au centre hospitalier de MOREZ pour l'exercice 2010 – n° FINESS de l'entité juridique : 39 0 780153 – n°FIN ESS de l'établissement CH : 39 0 00057

Article 1 - Les tarifs de prestations applicables en régime commun et régime particulier au **centre hospitalier de MOREZ** sont fixés comme suit à compter du **1^{er} août 2010** :

HOSPITALISATION COMPLÈTE

11- Médecine	432,62 €
30 – Soins de suite	306,25 €

Article 2 - Le forfait journalier prévu à l'article L174-4 du code de la sécurité sociale donne lieu à facturation individuelle, en sus des tarifs journaliers de prestations, sauf lorsqu'il est pris en charge par les régimes obligatoires de protection sociale.

Article 3 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (Immeuble « Les Thiers » - 4, rue Piroux - C.O.071- 54036 NANCY CEDEX), dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification, par les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication par les autres personnes conformément aux dispositions de l'article L351-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le Directeur Général Adjoint
de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté
Jean-Marc TOURANCHEAU

Décision n°2010.157 du 06 juillet 2010 fixant le forfait global annuel de soins applicable en 2010 au Foyer d'Accueil Médicalisé « Agathe » géré par l'APEI d'Arbois, Salins les Bains, Villers Farlay et sa région - N° FINESS de l'établissement : 390005288

Article 1 –

Pour l'exercice budgétaire 2010, le forfait annuel global de soins du Foyer d'Accueil Médicalisé « Agathe » à Arbois, géré par l'APEI d'Arbois, Salins les Bains, Villers Farlay et sa région est fixé à : **412 462 €**.

Article 2 –

Une ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Président du Conseil Général du Jura et à l'établissement concerné.

Article 3 –

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – Immeuble « Les Thiers » - 4, Rue Piroux –CO 071 – 54036 NANCY cedex dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

La Directrice Générale
Sylvie MANSION

Décision n°2010.158 du 06 juillet 2010 fixant le forfait global annuel de soins applicable en 2010 au Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Haut de Versac » géré par l'association Le Haut de Versac – NAFSEP - N° FINESS de l'établissement : 390785079

Article 1 –

Pour l'exercice budgétaire 2010, le forfait annuel global de soins du Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Haut de Versac » à St Lupicin, géré par l'association Le Haut de Versac – NAFSEP est fixé à : **971 520,00 €**.

Article 2 –

Une ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Président du Conseil Général du Jura et à l'établissement concerné.

Article 3 –

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – Immeuble « Les Thiers » - 4, Rue Piroux –CO 071 – 54036 NANCY cedex dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

La Directrice Générale
Sylvie MANSION

Décision n°2010.159 du 6 juillet 2010 fixant le forfait global annuel de soins applicable en 2010 au Foyer d'Accueil Médicalisé « La Ferme du Sillon » géré par « Le Sillon Comtois » Chaux des Crotenay - N°FINESS de l'établissement : 390005379

Article 1 –

Pour l'exercice budgétaire 2010, le forfait annuel global de soins du Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Sillon Comtois » à Chaux des Crotenay géré par le Sillon Comtois est fixé à : **620 326,00 €**.

Article 2 –

Une ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Président du Conseil Général du Jura et à l'établissement concerné.

Article 3 –

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – Immeuble « Les Thiers » - 4, Rue Piroux –CO 071 – 54036 NANCY cedex dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

La Directrice Générale
Sylvie MANSION

Décision n° 2010.160 du 6 juillet 2010 fixant le forfait global annuel de soins applicable en 2010 au Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) « Le Pin's » géré par l'UGECAM - N°FINESS de l'établissement : 390005759

Article 1 –

Pour l'exercice budgétaire 2010, le forfait annuel global de soins du SAMSAH « Le Pin's » à Lons le Saunier, géré par l'UGECAM est fixé à : **185 444,00 €**.

Article 2 –

Une ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Président du Conseil Général du Jura et à l'établissement concerné.

Article 3 –

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – Immeuble « Les Thiers » - 4, Rue Piroux –CO 071 – 54036 NANCY cedex dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

La Directrice Générale
Sylvie MANSION

Décision n° 2010.161 du 6 juillet 2010 fixant le forfait global annuel de soins applicable en 2010 au Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) géré par ETAPES - N° FINESS de l'établissement : 390006245

Article 1 –

Pour l'exercice budgétaire 2010, le forfait annuel global de soins du SAMSAH de Dole, géré par ETAPES est fixé à : **123 456 €**.

Article 2 –

Une ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Président du Conseil Général du Jura et à l'établissement concerné.

Article 3 –

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – Immeuble « Les Thiers » - 4, Rue Piroux –CO 071 – 54036 NANCY cedex dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

La Directrice Générale
Sylvie MANSION

Décision n°2010/180 du 21 juillet 2010 instituant les commissions administratives paritaires départementales du Jura**Article 1^{er} :**

La gestion des commissions administratives paritaires départementales de la fonction publique hospitalière du Jura, composées des groupes et des sous-groupes prévues à l'annexe du décret n°2003-655 du 18 juillet 2003 modifié, est confiée au directeur du Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier.

Article 2 :

Un recours contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision.

Le Directeur Général Adjoint
Jean-Marc TOURANCHEAU

Arrêté n°2010.117 du 26 Juillet 2010 fixant, pour l'année 2010, les tarifs applicables à la maison d'enfants à caractère sanitaire "la Beline" à SALINS LES BAINS pour l'exercice 2010 - N°FINESS de l'entité juridique : 21 0 01 0294 - N°FINESS de l'établissement : 39 0 78 0369

Article 1 - Les tarifs de prestations applicables en régime commun et régime particulier à la **maison d'enfants à caractère sanitaire "la Beline" à SALINS LES BAINS** sont fixés comme suit à compter du **1^{er} août 2010** :

HOSPITALISATION COMPLÈTE

30 – soins de suite	256,59 €
---------------------	----------

Article 2- Le forfait journalier prévu à l'article L174-4 du code de la sécurité sociale donne lieu à facturation individuelle, en sus des tarifs journaliers de prestations, sauf lorsqu'il est pris en charge par les régimes obligatoires de protection sociale.

Article 3 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (Immeuble « Les Thiers » - 4, rue Piroux - C.O.071- 54036 NANCY CEDEX), dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification, par les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication par les autres personnes conformément aux dispositions de l'article L351-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le Directeur Général Adjoint
Jean-Marc TOURANCHEAU

Arrêté n°2010.118 du 26 Juillet 2010 fixant, pour l'année 2010, les tarifs applicables au centre hospitalier "Louis Pasteur" de DOLE pour l'exercice 2010 - N° FINESS de l'entité juridique : 39 0 78 0609 - N° FINESS de l'établissement CH : 39 0 00 0222 - N°FINESS de l'établissement USLD : 39 0 78 4833

Article 1 - Les tarifs de prestations applicables en régime commun et régime particulier au **centre hospitalier "Louis Pasteur" de DOLE** sont fixés comme suit à compter du **1^{er} août 2010** :

HOSPITALISATION COMPLÈTE

11- Médecine	536,51 €
12 - Chirurgie	941,16 €
20 – Réanimation	2 342,34 €
30 – Soins de suite	254,39 €
31 - Rééducation	324,41 €
40 – Unité de soins de longue durée	80,19 €

HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

50 - Médecine	682,03 €
52 – Dialyse	528,56 €
53 – Chimiothérapie	2 593,11 €
54 – Rééducation fonctionnelle	326,28 €
59 – Soins de suite	492,70 €
90 – Chirurgie ambulatoire	1 037,33 €

Article 2 - La tarification du service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) est fixée pour les transports terrestres, par demi-heure médicalisée, à :

- Sortie primaire	868,80 €
- Sortie secondaire	50,00 €

Article 3- Le forfait journalier prévu à l'article L174-4 du code de la sécurité sociale donne lieu à facturation individuelle, en sus des tarifs journaliers de prestations, sauf lorsqu'il est pris en charge par les régimes obligatoires de protection sociale.

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (Immeuble « Les Thiers » - 4, rue Piroux - C.O.071- 54036 NANCY CEDEX), dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification, par les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication par les autres personnes conformément aux dispositions de l'article L351-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le Directeur Général Adjoint
Jean-Marc TOURANCHEAU

Arrêté n° 2010.124 du 28 Juillet 2010 fixant, pour l'année 2010, les tarifs applicables au centre hospitalier de SALINS LES BAINS pour l'exercice 2010 - N° FINESS de l'entité juridique : 39 0 78 0179 - N° FINESS de l'établissement CH : 39 0 00 0073

Article 1 - Les tarifs de prestations applicables en régime commun et régime particulier au **centre hospitalier de SALINS LES BAINS** sont fixés comme suit à compter du **1^{er} août 2010** :

HOSPITALISATION COMPLÈTE

30 – Soins de suite	214,40 €
31 - Rééducation	221,20 €

HOSPITALISATION INCOMPLÈTE

56 – Rééducation fonctionnelle	
* hospitalisation de jour	101,60 €
* hospitalisation en demi-journée	53,20 €

Article 2- Le forfait journalier prévu à l'article L174-4 du code de la sécurité sociale donne lieu à facturation individuelle, en sus des tarifs journaliers de prestations, sauf lorsqu'il est pris en charge par les régimes obligatoires de protection sociale.

Article 3 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (Immeuble « Les Thiers » - 4, rue Piroux - C.O.071- 54036 NANCY CEDEX), dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification, par les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication par les autres personnes conformément aux dispositions de l'article L351-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le Directeur Général Adjoint
Jean-Marc TOURANCHEAU

DREAL DE FRANCHE-COMTE

Arrêté du 23 juillet 2010 portant subdélégation de signature

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Joël PRILLARD, directeur adjoint, et Monsieur Patrick SEAC'H, adjoint au directeur,

Article 2

Dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL, ont subdélégation :

1 – Dans les matières visées aux points (a) à (h) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Madame Corinne SILVESTRI, chef du service Prévention des Risques (PR) et Madame Marie-Pierre COLLIN-HUET, chef de service adjointe, ainsi que :

- pour les points (d) à (h), Monsieur Alain PARADIS, chef du département risques accidentels, et Monsieur Yvan BARTZ, chef du département risques chroniques et sous-sol
- et pour le point (f) également à Monsieur Christophe FLORES, ingénieur au département risques accidentels

Sont toutefois réservées à la signature de la direction les actes prononçant, retirant ou suspendant la reconnaissance d'un service inspection conformément à l'article 19 du décret 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié

2 – Dans les matières visées aux points (i) à (k) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Jean-Marie ROUX, chef du service Logement, Bâtiment, Energie (LBE) et Monsieur Jean-Charles BIERME, chef du département énergie

3 – Dans les matières visées aux points (l) à (t) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Monsieur Christophe PAUCHON, chef du service Transports, Mobilité, Infrastructures (TMI), Monsieur Didier CHAPUIS, chef de service adjoint ainsi que :

- Pour les points (l), (m), (o), (p), Madame Christine ROMAGNY, chef du département gestion des transports routiers et Monsieur Gérard DENIZOT, chargé de mission au service TMI ; Monsieur Emmanuel DEGIVE, chef du département contrôles et homologations et Monsieur Serge LOVITON, son adjoint

- Pour le point (q) Madame Christine ROMAGNY, chef du département gestion des transports routiers et Monsieur Emmanuel DEGIVE, chef du département contrôles et homologations

- Pour les points (r), (s), (t), Monsieur Emmanuel DEGIVE, chef du département contrôles et homologations et Monsieur Serge LOVITON, son adjoint, ainsi que pour le point (t) monsieur Pascal MARLIN chargé des véhicules au sein du département

4 – Dans les matières visées aux points (v) à (aa) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Madame Sandrine PIVARD, chef du service Biodiversité, Eau, Paysage (BEP), Jean-Yves OLIVIER, chef de service adjoint, ainsi que, pour les points (v) à (y), Monsieur Luc TERRAZ, chef du département Connaissances Biodiversité - Natura 2000

Article 3

A subdélégation pour signer :

• Les courriers relatifs à la recevabilité et à l'instruction des dossiers ICPE à l'exception des installations dites « prioritaires »,

- Les courriers relatifs aux ICPE soumises à déclaration y compris les récépissés,
- Les courriers et décisions relatifs à l'utilisation dès réception des explosifs,
- Les réceptions à titre isolé des véhicules à l'exception des réceptions dites « complexes »,

Monsieur Joël MIETTE, chef de l'unité territoriale Jura.

Article 4

Les actes préparatoires, les rapports et les correspondances avec les demandeurs peuvent être signés par les instructeurs des dossiers dans le respect des règles d'organisation de la DREAL, en tenant compte des restrictions figurant dans l'arrêté de délégation de signature.

Article 5

Lorsqu'ils effectuent une période d'astreinte et nonobstant les limitations précisées aux articles 2 et 3, ont subdélégation pour signer les actes non réservés à la direction, dans le cadre d'un incident ou incident :

Monsieur Yvan BARTZ
 Monsieur Jean-Charles BIERME
 Monsieur Dominique DELPY
 Madame Corinne SILVESTRI
 Monsieur Eric FLEURENTIN
 Monsieur Gérard FUMEY
 Monsieur Joël MIETTE
 Monsieur Alain PARADIS
 Monsieur Jean-Marie ROUX

P/La Préfète du Jura,
 Le Directeur Régional de l'Environnement,
 de l'Aménagement et du Logement
 Philippe MERLE
 Ingénieur en Chef des Mines

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté n°1036 du 22 juillet 2010 portant délégation de signature à Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du JURA

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura à l'effet de signer, sauf disposition législative ou réglementaire excluant expressément toute délégation, tous documents relatifs à :

- la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers,
- la direction des actions de prévention relevant du SDIS,
- le contrôle et la coordination de l'ensemble des corps communaux et intercommunaux,
- la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie,

à l'exception :

- du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR),
- du Règlement Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours,
- des arrêtés de dissolution de corps communal ou intercommunal de sapeurs-pompiers,
- des arrêtés de création de corps communal ou intercommunal de sapeurs-pompiers,
- des arrêtés de classement des centres d'incendie et de secours,
- des arrêtés conjoints d'organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers du Jura,
- des arrêtés conjoints de nomination des officiers de sapeurs-pompiers et des chefs de centre d'incendie et de secours,
- des ordres de réquisition des personnels en cas de grève,
- des correspondances aux Président de la République, premier ministre, ministres, parlementaires, président du conseil régional, président du conseil général.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature de Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, la délégation de signature accordée à l'article 1^{er} sera exercée par Monsieur le Lieutenant-Colonel Eric BELLINA, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Jura, dans la limite des attributions précitées.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

La Préfète,
Joëlle LE MOUËL

Arrêté modificatif n°1039 du 22 juillet 2010 : habilitation dans le domaine funéraire

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté n°1468 du 14 octobre 2008 est modifié comme suit :

L'entreprise **SARL GUILLEMIN Jean-Paul**, située **24, route de Nozeroy à MIGNOVILLARD** et exploitée par **Monsieur GUILLEMIN Jean-Paul**, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national des activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière ;
- Transport de corps après mise en bière ;
- Organisation d'obsèques ;
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs et les urnes cinéraires.

Le reste sans changement.

L'habilitation est valable **jusqu'au 14 octobre 2014.**

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
L'Attachée, Chef de Bureau
Josiane DOLE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Arrêté n°2010/1062 du 28 juillet 2010 portant modification de la composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds

Article 1^{er} : La composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds créée par arrêté préfectoral du 8 septembre 2006 susvisé est modifiée comme suit :

Placée sous la présidence de la Préfète ou de son représentant, cette commission comprend les membres suivants nommés pour une période de trois ans renouvelable :

- le chef du service régional de la police judiciaire ou son représentant,
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,
- le commandant du groupement de gendarmerie ou son représentant,
- le directeur régional du travail des transports ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le responsable de l'unité territoriale (UT 39) de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Franche-Comté (DIRECCTE) ou son représentant,
- le directeur départemental de la Banque de France ou son représentant,
- le directeur départemental des finances publiques ou son représentant
- Monsieur Clément PERNOT, maire de Champagnole, ou son représentant,
- Monsieur Jacques PELISSARD, député-maire de Lons-le-Saunier, ou son représentant,

Représentant des établissements de crédit :

- Monsieur Serge RABUT, responsable Sécurité et Espèces à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté de Besançon,
- Monsieur Michel DONZELOT, directeur de groupe des agences - L.C.L.- de Lons-le-Saunier,

Représentants des établissements commerciaux de grande surface :

- Monsieur Benoît QUENOT, responsable du service de surveillance à l'hypermarché CORA à Choisey,
- Monsieur Bruno FATTON, représentant l'hypermarché CASINO à Lons-le-Saunier,

Représentants des entreprises de transports de fonds :

- Monsieur Grégory GODART, responsable du service transports à la société VALTIS COURLAOUX,
- Monsieur Christophe NILLON, responsable d'agence à la société LOOMIS DIJON,

Représentants des convoyeurs de fonds :

- Monsieur Bernard ROMAND, convoyeur de fonds à la société VALTIS COURLAOUX.
- Monsieur Bruno SIOHAN, convoyeur de fonds à la société LOOMIS DIJON,

- Le directeur de l'enseigne de la Poste est associé aux travaux de la commission.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°1488 du 8 septembre 2006 demeurent inchangées.

La préfète,
Joëlle LE MOUËL

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté préfectoral n°2010/441 du 15 juillet 2010 portant mise en demeure de M. Palanchon Alain pour la création d'un plan d'eau sans autorisation

L'original de ce document peut être consulté à la Direction Départementale des Territoires.

Pour la préfète,
M. le directeur départemental des Territoires

Arrêté préfectoral n°2010-468 du 23 juillet 2010 portant approbation de la carte communale de la commune de FAY-EN-MONTAGNE.

L'original de ces documents peut être consulté à la direction départementale des Territoires.

La préfète,
Joëlle LE MOUËL

Arrêté préfectoral n°2010/436 du 27 juillet 2010 portant modification de la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA de Valfin sur Valouse.

L'original de ce document peut être consulté à la Direction Départementale des Territoires du Jura.

Pour la préfète,
Le chef du service de l'eau des risques,
de l'environnement et de la forêt.
M. Rebillard

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Arrêté n°982 du 15 juillet 2010 relatif à l'attribution de la médaille de Bronze de la jeunesse et des sports

Article 1^{er} : La médaille de BRONZE de la jeunesse et des sports est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur ALIX, Gabriel né le 21 juillet 1938 à LONS LE SAUNIER (39)

Juge en gymnastique artistique à la société « l'Eveil sportif de Montmorot » depuis 20 ans ;
Domicilié 15, rue de la Foulatière à **GEVINGEY (39570)**

Madame BESSON, Marie-Evelyne née le 22 janvier 1954 à NOZEROY (39)

Membre du bureau du Foyer Rural de Cuvier depuis 1982 ;
Trésorière de 1990 à 2001 ;
Vice-présidente de 2005 à 2008 ;
Secrétaire depuis 2008 ;
Animatrice de gymnastique d'entretien de 1985 à 2010 ;
Domiciliée 5, rue des Fontenettes à **CUVIER (39250)**

Madame CAZOT, Géraldine née le 19 juin 1971 à LONS LE SAUNIER (39)

Gymnaste, en gymnastique rythmique et sportive, à « l'Espérance lédonienne » de 1979 à 1989 ;
Monitrice de 1989 à ce jour ;
31 années d'activités sportives ;
Domiciliée 6, rue du Monument à **PRESILLY (39270)**

Monsieur LAMBERT, Michel né le 25 mai 1945 à DOLE (39)

Arbitre de football de 1974 à 2004 ;
Dirigeant et entraîneur bénévole du club de football Patronage Sportif dolois de 1963 à 1974 ;
Dirigeant de l'AS Jeanrenaud et arbitre de pétanque depuis 1968 ;
Membre élu du comité directeur de Rochefort 84, devenu Serre-Vèze et membre de la commission animation ;
Trésorier-adjoint de l'amicale des médaillés sportifs de la région doloise depuis 2000 ;
Domicilié 6, rue Benjamin Constant à **DOLE (39100)**

Madame SAPIAT, Solange née le 30 juillet 1942 à SAINT CLAUDE (39)

Membre du conseil d'administration de l'association sportive et socio-éducative « la Prolétarienne » de SAINT CLAUDE depuis 1990 ;
Secrétaire, puis trésorière de la section basket de 1979 à 2004 ;
Membre du club de gymnastique de SAINT CLAUDE de 1980 à 2001 ;
Domiciliée 33, rue Henri Ponnard à **SAINT CLAUDE (39200)**

Monsieur PERERA, Gérard né le 2 février 1948 à BESANCON (25)

Membre fondateur de la section football de l'ASPTT de LONS LE SAUNIER en 1979 ;
 Membre du conseil d'administration et responsable de l'école de football depuis 1979 ;
 Membre de la commission des jeunes et de celles des calendriers du District de Football du Jura depuis 2003 ;
 Membre du comité directeur du District de Football depuis 2006 ;
 Joueur et dirigeant du club corporatif de l'ASPTT de BESANCON de 1960 à 1978 ;
 Domicilié 80, rue des Violettes à **LONS LE SAUNIER (39000)**

Monsieur BARROIS, Norbert né le 10 mars 1951 à TLEMCEN

Dirigeant du club de football « Union Sportive des Coteaux de Seille » depuis 1985, dont il est manager des équipes jeunes de 1985 à 1990 ;
 Trésorier adjoint de 1992 à 2005 ;
 Trésorier général depuis 2005 ;
 Organisateur des manifestations du club (gestion des caisses, tournois de jeunes, loto, bourse aux vélos... ;
 Domicilié 58, rue du 11 novembre 1918 à **DOMBLANS (39210)**

Monsieur CALENDRAS, Gaston né le 3 septembre 1933 à LYON (69)

Adhérent du club cyclo sportif de MESSIA SUR SORNE depuis 1988 ;
 Organisateur de la course cycliste « Test des deux vallées » en 1989, dont il a organisé le 20^{ème} anniversaire ;
 Encadrant, auprès des enseignants, des sorties vélo organisées par la MAIF et la prévention routière pour les écoles locales ;
 Licencié du club de boules de SAVIGNY EN REVERMONT depuis 2005 ;
 Domicilié 118, chemin du Colombier à **MACORNAY (39570)**

Monsieur CUISANT, Jean-Louis né le 13 juin 1954 à VILLETTE LES DOLE (39)

Président du Comité Sports et Loisirs du groupe Amphenol de 1976 à 1985 ;
 Président de la « Roue Arc en Ciel Jurassienne » de 1985 à 2005 ;
 Président de « Jura Basket Dolois » depuis 2005, club de nationale 3 ayant reçu le trophée sportif jurassien du meilleur club de l'année en 2009 ;
 Membre du comité directeur de l'Office Municipal des Sports de Dole depuis 2008 ;
 Domicilié 2B, chemin du Puits à **VILLETTE LES DOLE (39100)**

Monsieur CURTIL, Jean né le 28 octobre 1948 à BOURG EN BRESSE (01)

Joueur au club de rugby « CS Saint Amour », devenu Entente Saint Amour – Coligny rugby de 1972 à 1993 ;
 Entraîneur des jeunes et des seniors du club de 1993 à 2005 ;
 Dirigeant du club depuis 2005 ;
 Domicilié, Route de Saint Amour à **BALANOD (39160)**

Monsieur DECOMBE, Lionel né le 23 mars 1959 à DOLE (39)

Dirigeant, responsable du club des supporters et organisateur des tournois jeunes du club de football « Dole Tavaux Racing Club », de 1992 à 2002 ;
 Vice-Président des clubs de football « PS Dole » et « promo Sport Dole-Crissey » depuis 2002, également responsable de l'organisation des tournois de jeunes et des manifestations (loto annuel et « puces ») ainsi que de la commission de la discipline ;
 Domicilié 1, route de Falletans à **ROCHEFORT SUR NENON (39700)**

Madame JANIER-DUBRY, Françoise née le 19 janvier 1940 à PRENOVEL (39)

Dirigeante du foyer rural de PRENOVEL depuis 1971 ;
 Organisatrice du « Marathon des neiges » depuis sa création en 1973 ;
 Organisatrice des courses sur route de PRENOVEL, et particulièrement des courses pour enfants, depuis 1990 ;
 39 ans d'activités sportives et socio-éducatives ;
 Domiciliée 17, lieu dit Les Janiers à **PRENOVEL (39150)**

Arrêté n°983 du 15 juillet 2010 relatif à l'attribution de la lettre de félicitations récompensant les services rendus à la cause de la jeunesse et des sports

Article 1^{er} : Une lettre de félicitations récompensant les services rendus à la cause de la jeunesse et des sports est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur BERNAT, Gérard né le 1^{er} juillet 1950 à LONS LE SAUNIER (39)

Président du club cyclotouriste lédonien depuis 1997 ;
Domicilié 234, avenue P. Mendès France à **LONS LE SAUNIER (39000)**

Monsieur CATY, Daniel né le 1^{er} janvier 1953 à SAMPANS (39)

Président du club « ATC Cyclo Club Dolois » depuis 2008 ;
Moniteur fédéral depuis 1995 ;
Responsable de la commission VTT de la ligue de Franche-Comté de cyclotourisme ;
Domicilié 11, rue de Biarne à **SAMPANS (39100)**

Monsieur DONZEL, Pierre né le 12 avril 1968 à SAINT REMY (71)

Initiateur 1^{er} degré poussins et benjamins au club de football US Trois Monts, depuis 2000 ;
Domicilié 5, Impasse Pré Bois à **SAMPANS (39100)**

Madame GACON, Chantal née le 1^{er} février 1958 à AUXONNE (21)

Membre de « Jura dolois football » depuis 1994, en charge du transport des enfants et depuis 1997 de l'organisation du tournoi jeunes de la Pentecôte ;
Domiciliée 3, rue Gustave Lefranc à **DOLE (39100)**

Monsieur GRAS, Quentin né le 9 septembre 1991 à CHAMPAGNOLE (39)

Entraîneur, depuis 3 ans, du « Handball Club POLIGNY » ;
Domicilié 3, rue Weber à **POLIGNY (39800)**

Monsieur GUILLOT, Stéphane né le 3 novembre 1970 à OYONNAX (01)

Licencié, depuis l'âge de 12 ans au club de football d'ARINTHOD ;
Entraîneur de l'équipe B, initiateur 1^{er} et 2^{ème} degré et animateur seniors du club ;
Domicilié 1, rue Croix de Pierre à **ARINTHOD (39240)**

Monsieur MASSON, François né le 26 juillet 1955 à

Président du Cyclo Club de CHOISEY de 2002 à 2009 ;
Commissaire aux comptes du comité départemental du Jura de cyclotourisme ;
Délégué régional à la sécurité de la ligue de Franche-Comté de cyclotourisme ;
Domicilié 4, rue du Bois à **AUGERANS (39380)**

Monsieur PRILLARD, Hubert né le 10 février 1955 à AIGLEPIERRE (39)

Président du Cyclo Club d'AIGLEIERRE depuis sa création en 1996 ;
Domicilié 12, chemin des Echés à **AIGLEPIERRE (39110)**

Monsieur ROYDOR, Patrice né le 4 janvier 1964 à MOREZ (39)

Membre du Ski Club de BOIS D'AMONT depuis 1976 ;
Trésorier durant 12 ans ;
Président depuis 1995 ;
Domicilié 155, route du Mont Saint Jean aux **ROUSSES (39220)**

Madame SCHILLINGER, Martine née le 22 décembre 1949 à AMANCEY (25)

Trésorière du Cercle d'Escrime de DOLE de 1993 à 2007 ;
Trésorière du comité départemental d'escrime de 2001 à 2007 ;
Domiciliée 16, rue de Plumont à **DOLE (39100)**

Madame SERVANT, Agnès née le 16 octobre 1960 à SALINS LES BAINS (39)

Dirigeante du « Handball Club Poligny » depuis 7 ans ;
Domiciliée 6, rue Pasteur à **MARNOZ (39110)**

La préfète du Jura,
Joëlle LE MOUËL

Arrêté n°39 2010 0133 CSPP du 29 juillet 2010 portant subdélégation de signature

Article 1^{er} :

Madame Nadine DURAFOUR, adjoint administratif, bénéficie dans le cadre de ses attributions et compétences d'une subdélégation, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Christel PUSLECKI, chef du service « hébergement, accès aux droits et prévention » pour la délivrance des cartes de stationnement pour personnes handicapées, attribuées par l'article L 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.

La Directrice Départementale
Sylvie HIRTZIG

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Fiche de déclaration des offres de recrutement par voie du "PACTE", pour le département du Jura

L'EMPLOYEUR

Ministère / Collectivité	MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ETAT	SIRET
		13001144800011
Direction / Etablissement	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	
Service	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA	Téléphone
		03 84 35 15 00
Adresse	N° : 8, Avenue THUREL	Courriel
	Commune : LONS LE SAUNIER	ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr
	Code postal : 39000	
Responsable du recrutement	Monsieur Bernard CRESSOT	Téléphone
		03 84 29 15 01
Fonction	Administrateur Général des Finances Publiques	Courriel

L'OFFRE DE RECRUTEMENT

Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction publique de l'Etat	Date de début	01	12	10
Emploi exercé	Agent d'administration du Trésor public	Date de fin	30	11	11
Rémunération brute mensuelle	1 352,04 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures		
Conditions particulières d'exercice de l'emploi					
Descriptif de l'emploi	Tous travaux de bureaux d'une Trésorerie principale: recouvrement des recettes de l'Etat et des collectivités locales, accueil, guichet, archivage.				
Lieu d'exercice de l'emploi	1)Trésorerie de MOREZ, 6 Rue de l'Industrie 39400 MOREZ 2)Trésorerie de SAINT-CLAUDE, Centre des Finances publiques 7ter Rue REYBERT 39200 SAINT-CLAUDE				
Domaine de formation souhaité	notions en bureautique				
Nombre de postes ouverts	2				

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Date limite de dépôt des candidatures	22	09	2010
Lieu des épreuves de sélection	DDFIP du JURA 8, Avenue THUREL 39000 LONS LE SAUNIER		

Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la à l'agence locale compétente et aux directeurs départementaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de ce ou de ces mêmes départements.

**TOUS CES ARRETES PEUVENT ETRE CONSULTES
DANS LEUR INTEGRALITE
A LA PREFECTURE DU JURA
OU AU SIEGE DU SERVICE EMETTEUR**

Achévé d'imprimer le 30 juillet 2010

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2010

Imprimerie de la Préfecture du Jura